

Résolu: Que le Chef du Département des Incendies, le Chef-Adjoint et l'Inspecteur Doolan soient requis de se présenter devant le Bureau des Commissaires, au sujet des achats de chevaux à une date qui sera fixée ultérieurement.

34.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée au 4 courant, à 11 hrs. a.m.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

Resolved: That the Chief of the Fire Department, the Deputy Chief and Inspector Doolan be requested to appear before the Board of Commissioners anent the purchase of horses on a date to be fixed later on.

34.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That this meeting be adjourned until the 4th instant, at 11 a.m.

L. N. SENECAI,  
Secretary.